

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Font, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAIRONIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 1<sup>er</sup> octobre. — Des renseignemens pris au bureau des douanes ont fait connaître que, jusqu'à présent, cette administration n'a reçu aucun ordre pour empêcher le chargement d'armes pour l'exportation.

— Nous avons reçu les journaux de Carthagène jusqu'au 1<sup>er</sup> août, et de Bogota jusqu'au 14 juillet. L'amiral Guise, qui avait été arrêté pour avoir outrepassé ses pouvoirs, était en prison à Lima. Bolivar était toujours dans le Haut-Pérou. Le général Paez a écrit une lettre à l'exécutif à Bogota, pour demander satisfaction de ce qu'il regarde comme une attaque dirigée contre sa réputation. Un membre du congrès colombien avait demandé que ce général fût mis en jugement devant le sénat, pour avoir soumis la Venezuela à la loi martiale. Quoique cette demande n'ait pas été agréée, le congrès ne paraissait pas disposé à renoncer à la liberté des discussions qui est assurée à ses membres par la constitution.

— On se rappelle que lord Cochrane quitta avec la frégate brésilienne la *Piranga*, les côtes de Maranham, inopinément le 20 mai, pour faire voile pour l'Angleterre. La cour de Rio-Janéiro, informée de cette espèce de défection, a fait semblant de l'ignorer, car sous la date du 27 juin, le ministre de la marine, d'après l'ordre de l'empereur, a rendu un décret qui enjoit à l'amiral de se rendre à la réception au port de Rio-Janéiro. Ce décret n'ayant pas trouvé lord Cochrane à sa station, le gouvernement brésilien lui fera, selon toute probabilité, faire son procès. Les dépêches que lui a apportées l'autre jour, un officier brésilien, sont, à ce qu'on assure, relatives à cette affaire.

### FRANCE.

Paris, le 2 octobre. — Au 1<sup>er</sup> octobre, 10,302 demandes en indemnité avaient été adressées à MM. les préfets.

45 liquidations étaient définitivement admises, et avaient produit 21,494,202 f. 55 c.

— Nous annonçons hier que l'Espagne, pour trouver quelque argent en Europe, était réduite à aliéner, par anticipation, le produit de ses douanes. Des nouvelles officielles venues de Lima nous apprennent que le gouvernement de la république du Pérou vient d'affecter au rachat d'une partie de sa dette, le produit de ses douanes et quelques autres branches du revenu de l'état. Les principes exposés par les deux gouvernemens, réunis autrefois sous la même domination, ne sont pas moins différens que leur conduite. Nous laissons à juger de quel côté sont la raison, la justice et le succès.

— Un assassinat fut commis le 10 juin dernier, dans la forêt de Facq, sur la route de Pont-à-Mousson à Nomeny, où deux femmes furent trouvées étranglées. L'auteur d'un crime si horrible était absolument inconnu; mais la vigilance des magistrats ne s'endormit pas, on fit des sévères recherches, et M. le curé d'Eply déclara que, ce même jour, il traversa la Seine avec un individu qui paraissait fort agité, et qui, s'avouant franchement déserteur, dit qu'il était dans l'intention de se rendre en Prusse. Quelque temps après, un crime d'une semblable nature fut commis dans un bois aux environs de Namur. Ces journaux annoncèrent que l'auteur était arrêté et livré à la justice. Cet incident frappa le procureur du roi qui, à ce qu'il paraît, dépêcha à Namur M. le curé d'Eply et le batelier, pour être confrontés avec le prévenu.

Tous deux s'y sont rendus; ils sont de retour depuis quelque tems, et l'on assure qu'ils ont reconnu dans cet homme celui qu'ils avaient d'abord vu, et qui prenait indubitablement la fuite après avoir commis le double assassinat dans la forêt de Facq.

— M. le cardinal archevêque de Toulouse vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale relative à l'association de la PROPAGATION DE LA FOI. Le prélat rappelle d'abord l'état florissant des missions étrangères avant la révolution française; puis leur décadence, suite nécessaire et malheureuse de la chute de la religion dans le royaume très chrétien; toutefois, dit-il, les nouveaux apôtres ne sont découragés ni par les fatigues, ni par les dangers; et prêts à tout entreprendre, ils ne demandent que des prières pour attirer les bénédictions du ciel sur leurs travaux, et des aumônes pour fonder les écoles, et tous les établissemens qui seuls peuvent garantir et perpétuer les fruits de leur zèle. En conséquence, l'association est formée dans le diocèse.

— Le *Pilote* et l'*Etoile* de ce soir sont remplis d'une colère obligée contre la *Quotidienne* d'hier. Tous les deux nous reprochent de n'être pas à la hauteur de l'*Esprit du siècle*: l'un avec de vagues déclamations, l'autre avec de grosses injures. On nous assure que l'un a été rédigé dans l'antichambre, l'autre dans le salon ou le cabinet des ministres. Reste à savoir dans quel lieu a été rédigé l'article le plus injurieux. On est bien vindicatif et bien passionné dans le cabinet; l'antichambre est plus indifférente, et par conséquent plus pacifique: nous n'osons pas prononcer, nous ne répondons point à des excès de colère qui sont moins rares que les raisons dans le monde ministériel. Nous nous contenterons de faire observer que les organes du ministère, tels que l'*Etoile*, ne répondent plus depuis quelques mois aux

feuilles libérales, et réservent toutes leurs injures pour les écrivains royalistes. (*Quotidienne.*)

— Le procès contre les carbonari de la province de Ravenne vient d'être jugé à Rome: les frais, les circonstances, les considérans forment un gros volume imprimé.

Les prévenus étaient au nombre de 400. Quelques-uns ont été condamnés à la peine capitale, d'autres aux galères, la plus grande partie à une détention temporaire.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

L'*Observateur autrichien* annonce qu'il se trouve maintenant à même de donner à ses lecteurs des éclaircissemens sur ce qui s'est passé dernièrement en Grèce, et cela, dit-il, d'après des sources qu'il peut garantir aussi que celles où il a toujours puisé. Il nous apprend donc que le continent de la Grèce occidentale se trouve actuellement comprimé par les armes d'Ibrahim-pacha, jusqu'à être réduit au seul point de Napoli de Romanie.

Le journal parle ensuite de l'agitation qui régnait dans cette place et des propositions faites par les agens des comités philhellènes de donner à la Grèce comme roi, soit le duc d'Orléans, soit le duc de Sussex, tandis que M. William Townshend Washington, agent du comité des Etats-Unis votait pour le parti républicain; mais dans cette lutte le parti anglais devait l'emporter comme pouvant le mieux fournir de l'argent et le plus promptement des secours par mer.

Ensuite l'*Observateur* rend compte de l'apparition successive de vaisseaux anglais dans différens ports de la Morée, entr'autres de trois frégates qu'on vit, le 16 juillet, venir de Cerigo se dirigeant vers Milo.

Le 19, deux de ces frégates jettèrent l'ancre dans la rade de Napoli, où se trouvaient déjà trois bâtimens de guerre anglais. Dans la soirée du même jour, un bâtiment de commerce anglais, nommé le *Paquetbot de Londres*, y entra aussi. Il avait à bord un nouvel envoi de 50,000 liv. st.

Le 20, le commodore Hamilton arriva avec le *Cambrian* devant Napoli. Il s'était arrêté la veille à Spezzia.

C'est ce même jour que le gouvernement Hellénique tint une séance extraordinaire, dans laquelle Maurocordato, qui était arrivé d'Hydra la veille représenta, vu l'état désespéré de la Grèce, la nécessité de se soumettre à une puissance européenne et proposa l'Angleterre, comme la plus formidable par mer et la plus riche.

Le 21 dans la matinée, Maurocordato, Coletti, Spiridion, Trioupi et Spiliotiaki se rendirent à bord du *Cambrian*, et au nom du peuple grec, firent part au commodore Hamilton de cette demande. L'*Observateur* ne peut dit-il, garantir quelle a été la réponse du commodore.

Il parle ensuite de l'ouverture de registres pour recevoir les signatures des partisans de la proposition (V. n° d'hier.) Condurioti chargé de cette opération à Hydra prit sur lui de dire qu'on ne ferait que suivre l'exemple de Napoli et de Spezzia; mais l'on entendit des voix s'écrier: « l'on sait très bien que déjà depuis long-tems on a le plan de vendre la Grèce à l'Angleterre. »

Le récit de l'*Observateur* ne va pas plus loin, et il ajoute que la gazette d'Hydra qu'il a reçue jusqu'au 1<sup>er</sup> août ne parle pas du tout de ces événemens.

L'*Observateur*, cite aussi une lettre de M. Washington, député du comité grec américain, dans laquelle il développe les motifs d'une protestation contre la résolution prise par les chefs grecs, de demander protection à l'Angleterre.

Les députés grecs à Londres ont reçu, par voie d'Ancone, des nouvelles du plus haut intérêt sur l'état des affaires en Grèce. Comme elles viennent du gouvernement, on ne peut douter de leur caractère officiel:

« Nous venons d'apprendre que le 14 août les Grecs de Candie ont pris possession des forteresses de Garabusa et de Kissamos, et que plusieurs provinces de cette île sont en armes. Sept cents Candiotes qui, après la catastrophe de leur pays, s'étaient retirés dans le Péloponèse et dans la Grèce occidentale, où ils combattaient pour la cause commune, profitant de la circonstance, sont retournés dans leur patrie, munis de tous les objets nécessaires, et ont réussi à débarquer près de la forteresse de Garabusa. Le gouvernement s'occupe sérieusement d'une expédition de troupes et de munitions pour aller secourir nos compatriotes de Candie. Nous attendons beaucoup de cette mesure, vu que les Albanais qui étaient dans cette île ont suivi Ibrahim-pacha en Morée, et qu'il n'y reste de Turcs que ceux qui habitent le pays.

« Ibrahim-Pacha est retiré à Tripolitza. Les Albanais de Candie venus à son secours ont été battus à plusieurs reprises par les Grecs, et dans un combat ils ont perdu leur chef Hassan-Pacha. Plusieurs corps de Péloponésiens sont autour de Tripolitza, de Calavrita, de Caritène, d'Argos et d'Argiopetron: le plus considérable est à Vervene, sous le commandement de Théodore Colocotroni; il se compose de 6 à 7000 hommes. Chaque jour il y a des combats; des escarmouches et des embuscades; les forces de l'ennemi sont considérablement diminuées. Nos troupes ont adopté

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 p. 070 de perte ; le Londres s'est placé à 4071, il est resté papier, le deux mois ont été offerts à 39710 ; le Paris court s'est traité à 47 172, le deux mois à 47 174, et les trois mois ont été demandés à 47 ; le Francfort et le Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 2,000 balles café Saint-Dominique à 36 807100 c. ; et 100 quarts caisses thé Hysonskin à fl. 1-48 374 c. en consommation.

Un petit lot de 32 caisses sucre Havane blond a été payé à fl. 27 578 en entrepôt.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 3 octobre.

Deute act. 58 174 374 172. Différée, 1 178 1 3716 1 5732. Bill. de chance, 23 172 24 23 778. Synd. d'amort., 99 374 100 174 100. Rentes remb., 88 174 172 378. Lots de 70 72 Act. soc. comm. 100 172 101 100 374.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 3 octobre.

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 5 07 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 4 72 c.
» de seigle, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 3 19 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 3 96 c.

TEMPÉRATURE DU 4 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 15 au-dessus 0 ; à 4 h. ap.-midi, 17 d. au-dessus.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent que le cahier des charges pour la réparation du chemin vicinal de la Boverie, à partir de la digue près de chez Doblesteine jusqu'aux Grosses-Battes, ayant été modifié par le conseil de régence, il sera procédé publiquement à l'adjudication au rabais de ladite réparation, à la salle de leurs séances à l'hôtel de ville, le mardi 11 octobre courant, à onze heures du matin.

Pour être admis à faire des rabais il faut avoir déposé une soumission la veille de l'adjudication et pour qu'elle soit admise elle doit être rédigée sur papier timbré, indiquer le montant de la soumission en florins des Pays-Bas et rédiger la caution exigée par le cahier des charges que l'on peut voir tous les jours au secrétariat de la régence depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

A l'Hôtel-de-Ville, le 5 octobre 1825.

Par la Régence,  
Le bourgmestre, Chevalier de MÉLOTTE D'ERVOZ.  
Le secrétaire SOLEURE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 4 octobre.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 1 fille, 2 hommes ; savoir,

Joan-François-Théodore-Daniel Quoilin, âgé de 33 ans, employé des accises, rue Pecheurue, époux d'Anne-Victoire-Joseph Thyry.

Jean-Marie Fourchon, âgé de 21 ans, ouv. menuisier, rue Frère-Michel, célibataire.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Jeudi 6 octobre 1825, par extraordinaire, M. PHILIPPE, premier acteur comique du Vaudeville de Paris, jouera dans deux pièces.

M. Sans-Gêne, ou les amis de collège, vaudeville-comique de Mess. Désangiers et Gentil, dans lequel M. Philippe remplira le rôle de M. Sans-Gêne (qu'il a créé.)

M. Champagne, ou le Marquis malgré lui, vaudeville-comique de Mess. Théaulon et d'Artois, dans lequel M. Philippe remplira le rôle de M. Champagne (qu'il a créé.)

On commencera à 6 heures par l'Habitant de la Guadeloupe, comédie en 3 actes et en prose.

Prix ordinaires.

Le bureau de location des loges rue St. Jean - en - Isle, n° 767.

Incessamment la première représentation de Robin des Bois, ou les trois balles, opéra-féerie nouveau en 3 actes de M. Castil-Blaze, musique de M. Weber ; orné de costumes, décors nouveaux et de toute la pompe dont il est susceptible.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On demande un ouvrier imprimeur, qui puisse aller à la casse et à la presse. S'adresser au n° 23, sur le Marché.

On demande un aide en pharmacie, rue Féronstrée, n. 822.

On demande une personne de la campagne, à même de donner des soins à un enfant. S'adresser rue du Mouton blanc, numéro 634.

(567) L'on demande une servante pour les gros ouvrages d'une maison et une fille qui sache faire la cuisine. S'adresser à Saint-Gilles, n° 1148, ou place St-Jean, n° 810.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera, mardi 11 octobre 1825 et jours suivants, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages qui y ont été reçus, dans le courant des mois de juillet, août et septembre 1824, et dont on n'aurait pas opéré le renouvellement d'emprunt, ou qui n'auront pas été retirés au jour fixé pour la vente.

On commencera par les effets d'habillement, linges, marchandises, ustensiles de cuivre et d'étain, etc. ; viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant : néanmoins les acheteurs qui ne pourront pas se libérer sur le champ, seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer, dans le délai de trois jours, les objets achetés et de finir en même temps le solde.

Liège, le 26 septembre 1825.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal

Lundi 31 octobre 1825, il sera procédé pardevant M. le juge de paix de Huy, en la salle de ses séances, et par le ministère de M. GREGOIRE, notaire, aux dix heures du matin, à la vente aux enchères d'une bonne maison, propre au commerce, construite en pierres et briques, couverte en ardoises, avec grande cour, grange, écurie et jardin, contenant 26 perches, le tout formant un ensemble, situé à la Sarte, près de Huy, sur le grand chemin du Condroz, provenant de feu la dame Doffour, présentement occupé par le Sr. Lawalrée.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions.

Les immeubles provenant du Sr. Henri Lutaster et de Catherine Leclercq, son épouse, vivants, demeurant à Dison, et dont la vente a été précédemment annoncée, ayant été adjugés par acte avvenu devant le notaire Michel, de résidence à Jalhay, le 26 septembre 1825, moyennant, savoir :

Pour la maison et le terrain repris aux n° 1 et 2 de l'annonce, la somme de fl. 6,567 75

Pour la maison reprise au n° 3, celle de 2,598 75

Et pour la maison reprise au n° 4, celle de 1,606 50

Toute personne peut, conformément aux conditions de la vente, surenchérir d'un 20<sup>e</sup> les prix ci-dessus, moyennant déclaration à faire par acte devant ledit notaire, dans le terme de vingt jours, à dater de celui de l'adjudication.

Chambre garnie à louer au n. 121, rue derrière la Magdelaine.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'université, MM. les curés et desservants résidant à Liège, que le 3<sup>e</sup> trimestre de leur traitement est payable à son bureau tous les jours, fêtes et dimanches exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

Quartier garni à louer et chambre, à la fabrique de tabac, vis-à-vis du Palais, n. 9.

A vendre chez DUVIVIER, rue Velbruck, une superbe hirouge de rencontre, de même qu'un forte piano à 6 octaves et quatre pédales.

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

Je viens d'arriver ici avec un grand nombre de beaux chevaux, de selle, de cabriolet et de voiture, race de Meklenbourg. Je suis logé à l'Hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, où je resterai quelques jours.

Messieurs les amateurs sont invités à venir les voir.

G. HILGERS.

A louer pour mars prochain, une ferme, près de Liège, commune de Herstal, réunissant, terres, prairies et jardin légumier. S'adresser rue Hors-Château, n° 221.

M. DESTRIEUX, étant rentré dans la propriété de la maison située rue de l'Agneau, sur Meuse, portant le n° 426 bis, annonce que cette maison très vaste, en très bon état, située à proximité du port et possédant un très grand magasin, est dès maintenant à louer ou à vendre à des conditions avantageuses.

S'adresser rue de l'Agneau, n° 420.

L'on demande un aide en pharmacie au n° 762, Pont-d'île, vis-à-vis place de la Comédie.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le dix octobre 1825, à onze heures du matin, on exposera en vente publique et à l'extinction des feux, en la maison blanche de la dame veuve Vanitzen, née Simons, à Looz, par le ministère de maître LIBENS, notaire, à Liège, un corps de ferme, appendices et dépendances, avec 28 bonniers 77 perches (33 bonniers ou environ ancienne mesure de St. Lambert), située à Rullecoven, Boeshoven et Opleeuw, canton de Looz, province de Limbourg : après avoir exposé en vente lesdits immeubles partiellement, ils seront ensuite réunis en un seul lot, qui sera exposé sur la mise à prix du montant des offres faites sur la totalité, et en cas d'enchère, sur la masse. Les adjudications partielles seront regardées comme nulles et non avenues. S'adresser, pour connaître les clauses et conditions du cahier des charges, à M. ROBERT ou COMBES, avocat, place Ste. Claire, à Liège, et à Mre. LIBENS, notaire susdit.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège débite :

NOTE SUR LA GRÈCE ; par M. le vicomte de Chateaubriand, membre d'une société en faveur des Grecs, deuxième édition ; brochée, in-8°, Bruxelles, 1825, 48 171 cents. (1 fr.). — Le petit pétitionnaire du royaume des Pays-Bas, ou guide des personnes qui ont à présenter des pétitions, placets, requêtes, plaintes, mémoires, etc., à toutes personnes constituées en dignités et emplois, 1 vol. in-12, 94 172 cents (2 fr.). — Formulaire de tous les actes, tant civils que commerciaux, que l'on peut passer sous seing-privé ; avec des observations et des notes particulières en tête de chaque sorte d'acte. Ouvrage utile à toutes sortes de personnes et à l'aide duquel on peut soi-même rédiger tous les actes usuels de la société ; et gérer ses affaires sans le secours d'autrui, 1 vol. in-12, 1 fl. 18 cent 2 fr. 50 cent.)

MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.